

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 5 novembre. — Aujourd'hui on lit dans le *Moniteur*, du 5 novembre (partie non officielle) :

Aujourd'hui 4 novembre, à une heure, le gouvernement a reçu par le télégraphe la dépêche suivante :

« La Haye, 2 novembre 1832, à minuit.

« Le chargé d'affaires de France à M. le président du conseil.

« Le gouvernement hollandais refuse d'évacuer, pour le 12, le territoire belge. »

Par suite de cette note télégraphique de notre chargé d'affaires à La Haye, la diplomatie a été dans le plus grand mouvement pendant toute la journée d'hier. Presque tous les ambassadeurs ont eu des conférences avec M. de Broglie. L'ambassadeur d'Autriche a expédié un courrier pour Vienne, et deux autres courriers, dont l'un pour le ministère des affaires étrangères, dont l'un pour Londres et l'autre pour Bruxelles.

À trois heures du matin une estafette a été expédiée du ministère des affaires étrangères pour l'armée du Nord. On prétend qu'elle est porteur de l'ordre d'entrer en Belgique. Cependant, il est probable qu'elle porte au maréchal Gérard les dernières instructions pour faire exécuter les derniers préparatifs qui resteraient encore à terminer ; car il n'est pas probable que l'on ait avancé l'époque de l'entrée de nos troupes, qui ne doit avoir lieu que le 15 courant, après que la sommation de l'amiral sir Malcolm aura été faite et déposée.

M. de Tallenay premier secrétaire de l'ambassade de France à Bruxelles est arrivé avant-hier à Paris et il est reparti dans la nuit pour Bruxelles, avec des dépêches qu'on dit fort importantes.

On annonce que le duc d'Orléans part demain mardi pour l'armée du Nord.

M. de Laborde, député, aide-de-camp du roi, est depuis hier soir de retour à Paris du voyage qu'il a fait à Bruxelles.

La division de réserve de cavalerie doit se mettre, aujourd'hui 5, en marche pour se porter en avant et se rapprocher de la frontière. Cette division se compose de quatre régiments de cuirassiers, qui tenaient garnison à Beauvais, Compiègne, Meaux et Melun. Le général Gentil St. Arnaud, qui commande cette division, est à Compiègne, et se mettra en route, après le départ du dernier escadron.

Des officiers d'artillerie ont été envoyés dans les arrondissements des départements du nord, afin d'inspecter l'armement des gardes nationales des frontières. On a expédié de ce côté un grand nombre de fûts pour compléter leurs armements.

M. de Werther a journalièrement des conférences avec M. de Broglie.

On dit et l'on assure que dans ces entretiens on s'arrange, que les vues des deux ministres sont parfaitement en harmonie, et que l'entrée des Français en Belgique n'éprouvera de la part de la Hollande, plus aucune difficulté. (Messager.)

La frégate la *Syrène*, expédiée de Brest pour Cherbourg et forcée, par le calme, de rentrer dans le port de ces ports, en est sortie de nouveau le 28 octobre et est probablement arrivée au lieu de sa destination. La frégate de 60 canons, la *Ulysse*, et la corvette la *Créole*, qui font partie de l'escadre de Cherbourg, sont restées sur rade de ce port, en attendant des ordres pour aller à Spithead, soit à Spithead, soit sur les côtes

— On lit dans le *Courrier français*, correspondance particulière de Bruxelles, la lettre suivante, en date du 1^{er} novembre :

« Il y a eu hier une réunion de nos ministres et de nos ambassadeurs étrangers. Le roi Léopold a soumis à ce conseil différentes propositions qui lui étaient parvenues directement de Londres et de Paris. Par extraordinaire, M. le baron Evain, directeur général de la guerre, faisait partie du conseil ; il s'est le premier élevé avec force contre l'imprudence du gouvernement s'il consentait à cette évacuation avant que tous les points en litige fussent réglés par un traité direct avec la Hollande, puisqu'il pourrait arriver que plus tard la Belgique se trouvât dans la nécessité de soutenir une guerre, pour obtenir l'exécution des autres parties des 24 articles, qu'alors n'ayant plus Venloo comme point d'appui sur la Meuse, il deviendrait impossible d'attaquer la Hollande et peut être de lui résister, puisque l'armée belge n'aurait aucune place forte à opposer à Venloo et Maestricht, qui peuvent facilement mettre à l'abri une armée de vingt-cinq mille hommes ; qu'il considérait la possession de la citadelle d'Anvers comme insignifiante tant que la liberté de l'Escaut n'était pas assurée et garantie par des conventions faites avec la Hollande sous la protection et l'agrément des puissances. MM. Lebeau, Rogier et Goblet se sont rangés à cet avis et ont demandé qu'il fut suivi, prenant sur eux la responsabilité de ce qui adviendrait.

« Le roi a objecté qu'il ne pouvait guère, dans la position où il se trouve placé vis-à-vis de la France et de l'Angleterre, se refuser à ce que ces deux puissances alliées lui demandaient. M. de Latour-Maubourg a remis ses prussiens sur le tapis ; il a de nouveau cherché à prouver qu'en accordant à l'armée prussienne le droit d'occupation à titre de dépôt, des portions du Limbourg qui doivent retourner à la Hollande, on mettrait fin à des difficultés qui ne touchent plus seulement la Belgique et la Hollande, mais qui sont devenues européennes. Ce langage n'a point obtenu de succès, et la délibération a été renvoyée à ce soir. On assure qu'il y aura majorité dans cette nouvelle réunion pour consentir à l'évacuation du Limbourg conditionnellement, à la prise de possession simultanée de la citadelle d'Anvers par les Belges, et à la signature d'un traité direct avec la Hollande. Mieux vaudrait de suite imiter la franchise du roi Guillaume en rejetant les sommations et les propositions. »

— Voici de nouveaux détails sur les causes de l'assassinat du célèbre professeur Delpech :

« Plusieurs versions ont couru sur les motifs qui ont poussé l'assassin à commettre ce crime atroce ; voici celle qui présente le plus de probabilité, parce qu'elle est corroborée par un acte de violence analogue, dont précédemment le nommé Demptos s'était rendu coupable. D'avant la maladie dont cet étranger a été traité chez M. Delpech, il devait, dit-on, se marier à Bordeaux, avec une personne qu'il aimait passionnément ; ce projet de mariage n'ayant pas réussi, Demptos soupçonna un notaire de lui avoir rendu de mauvais offices, et se livra contre lui à des tentatives d'assassinat, pour lesquelles il fut arrêté et condamné à 4 années de détention qu'il a subies au fort du Hâ.

« Après la guérison de son varicocèle, et de retour à Bordeaux, il conçut une nouvelle passion, mais on lui annonça que des obstacles insurmontables s'opposaient à ce qu'elle fût couronnée. Demptos insista pour connaître les motifs du refus qu'il éprouvait et l'on eut l'imprudence de lui avouer que M. Delpech, consulté sur la convenance de

l'union à laquelle il aspirait, avait donné un avis qui ne lui était pas favorable.

« Ce fut alors que probablement il forma le projet d'obtenir du professeur une rétractation, ou de se venger, et c'est cette funeste résolution qui l'avait conduit dans nos murs. Il paraîtrait encore que l'entrevue qui eut lieu au théâtre entre l'assassin et sa victime, la veille du crime, avait été recherchée par ce premier, et n'avait point eu les résultats qu'il s'en était promis. Quelques personnes ont entendu qu'il s'était élevée une vive altercation entre eux à l'issue de cet entretien, dont on connaît la suite déplorable. »

NOUVELLES DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE DU NORD.

Armée du Nord. — D'après les nouvelles dispositions ordonnées par le ministre de la guerre, la composition de l'armée du Nord reste arrêtée comme il suit :

Avant garde : S. A. R. le duc d'Orléans. — 2^o léger, 1^{er} hussards, 1^{er} lanciers.

Première division : lieutenant-général Sébastiani. — 1^{re} brigade, général Harlet : 11^o léger, 5^o de ligne. — 2^o brigade, général Ramigay : 8^o de ligne, 10^o de ligne.

Deuxième division : lieutenant-général Acharde. — 1^{re} brigade, général de Castellane : 8^o léger, 12^o de ligne. — 2^o brigade, général Voirol : 22^o de ligne, 39^o de ligne.

Troisième division : lieutenant-général Jamin. — 1^{re} brigade, général Zoepffel : 19^o léger, 18^o de ligne. — 2^e brigade, général George : 52^e et 58^e de ligne.

Quatrième division : lieutenant-général Fabre. — 1^{re} brigade, général Rapatel : 7^o et 25^o de ligne. — 2^e brigade, général d'Hincourt : 61^o et 65^o de ligne.

Brigade du général Lawestine. — 7^o et 8^o chasseurs à cheval.

Brigade du général Simonneau. — 4^o chasseurs à cheval et 5^o hussards.

Division du lieutenant-général Dejean. — 1^{re} brigade, général de Rigny : 2^o hussards et 1^{er} chasseurs à cheval. — 2^o brigade, général Latour-Maubourg : 5^o et 10^o dragons.

Division du lieutenant-général Gentil de St. Alphonse. — 1^{re} brigade, général Villatte : 1^{er} et 3^o cuirassiers. — 2^o brigade, général Gasler : 9^o et 10^o cuirassiers.

Valenciennes, 5 novembre. — Une dépêche télégraphique, communiquée de Lille à M. le maréchal Gérard, annonce le refus formel du roi de Hollande d'acquiescer aux dernières propositions qui lui ont été faites.

En conséquence, des ordres viennent d'être donnés pour redoubler d'activité dans les travaux préparatoires déjà précédemment commandés pour le siège de la citadelle d'Anvers. On embarque sur des bateaux, une grande quantité de projectiles creux, de canons de gros calibre et d'affûts. Deux compagnies du 12^o de ligne ont été mises dimanche à la disposition de M. le chef de bataillon dg génie Morlet pour confectionner des fascines, des gabions, etc.

Ces ouvrages se font en avant de la porte de Lille. (Echo de Valenciennes.)

BELGIQUE.

Anvers, le 7 novembre. — On vient de publier la proclamation suivante :

« Le colonel commandant supérieur de la place s'empresse de prévenir ses concitoyens, habitant la ville et la banlieue d'Anvers, que le roi de Hollande, s'étant refusé d'évacuer les parties de notre ter-

ritoire occupées par ses troupes, des moyens coercitifs pour l'y contraindre seront employés dans un délai très-rapproché par les gouvernements de France et d'Angleterre.

» Si le 15, les premières démonstrations dirigées contre le commerce de la Hollande n'amènent aucun résultat, la force sera employée.

» Dès lors, la citadelle étant un des points principaux contre lesquels les premières attaques pourront être dirigées, le gouvernement prendra les mesures qui sont en son pouvoir pour ôter à l'ennemi tout prétexte de faire peser les maux de la guerre sur la population inoffensive;

» Mais ne pouvant répondre de la résistance que déploiera un ennemi peu scrupuleux dans le choix de ses moyens, les habitants de la ville et banlieue sont invités à prendre telles précautions que la gravité des circonstances exige pour leur sûreté personnelle et celle de leurs propriétés.

Anvers, 7 novembre 1832. BUZEN.

— Un soldat hollandais est déserté de la citadelle et il a été immédiatement placé en factions en face de ses anciens camarades pour leur montrer la fausseté des bruits accrédités dans la forteresse, qu'on fait subir de mauvais traitements aux déserteurs.

Suivant plusieurs rapports l'attaque prochaine des français a jetté quelque terreur dans la garnison.

19 soldats hollandais ont déserté cette nuit de la citadelle.

— Des allèges arrivent continuellement à la citadelle. Depuis plusieurs jours, il en est parti un certain nombre qu'on suppose chargé de militaires malades ou dans lesquels le commandant n'avait pas de confiance.

— Si nous en croyons une lettre, datée de La Haye du 4 novembre, écrite par une personne respectable de cette ville, il serait échappé au roi Guillaume de dire : « Je donnerai à l'Europe d'étranges étreintes. La nouvelle année verra des événements dont on est loin de se douter, »

Le pronostic de Guillaume ne se réalisera pas, et s'il compte encore sur le concours des puissances du Nord, il s'abuse. L'Europe a besoin de repos, et le roi de Hollande va cesser de la menacer par sa ridicule obstination. Le terme approche où il aura à choisir entre une ruine complète et les traités qui lui ont été offerts. (Phare)

— On nous rapporte que déjà en Hollande on s'occupe de la formation d'une nouvelle 10^e division (*afdeeling*) pour pouvoir remplacer à la fin du mois dans les cadres de l'armée, celle qui se trouve actuellement à la citadelle.

On prétend aussi qu'au dernier conseil des ministres à La Haye on a agité la question de savoir si des notaires hollandais pouvaient instrumenter dans la citadelle d'Anvers. Il paraît que plusieurs de ces officiers publics y auraient été demandés. (Id.)

Bruxelles, le 7 novembre. — M. le général Desprez est parti hier après-midi de Bruxelles pour Louvain.

— M. de Tallenay qui était parti pour Paris est arrivé en cette ville hier à deux heures.

— Le secrétaire du baron de Stockmar, M. Ludlow, arrivé avant-hier à Bruxelles en courrier, est reparti hier pour Londres, porteur des dépêches.

— On a parlé de la nécessité, où par l'effet de la sommation, allait être le gouvernement d'évacuer et le Limbourg et le Luxembourg. Nous croyons avoir démontré que la sommation faite en exécution du traité du 15 novembre ne pouvait être entendue ainsi; nous avons prouvé que le langage le plus récent de la conférence, celui de la réplique aux observations hollandaises du 25 septembre, constatant bien que nous n'étions tenus à abandonner le Limbourg qu'en gardant le Luxembourg. Aujourd'hui on nous demande en quoi il nous est avantageux d'abandonner Ruremonde et Venloo, avant que nos droits sur la province que nous recevons en échange n'aient été formellement reconnus par ceux dont le consentement nous est nécessaire, (la confédération germanique et les agnats de Nassau.)

L'objection est sérieuse, elle mérite toute notre attention. Au premier aperçu il semble en résulter pour le gouvernement le droit de retenir

les portions du Limbourg jusqu'à ce que le consentement nécessaire pour le Luxembourg lui soit rapporté; ou que garantie bien régulière lui soit fournie à ce sujet par la conférence. Mais dans aucun cas cette objection ne peut nous mener à nous dessaisir du Limbourg et du Luxembourg en même temps. (Em.)

LIEGE, LE 8 NOVEMBRE.

Le *Courrier* contient le *post scriptum* suivant :

» Nous recevons de la Hollande, par voie d'Anvers, la nouvelle que l'ordre est donné par le gouvernement hollandais aux navires de la marine de guerre de ne plus mettre en mer. Les légations anglaise et française doivent quitter La Haye jeudi.

— L'hôpital établi à Namur pour recevoir les malades atteints du choléra vient d'être fermé.

— Le *Morning-Herald* a démenti la nouvelle du départ de Londres de M. Matschewitz, un des plénipotentiaires russes. Cependant le fait de ce départ est positif. Mais M. de Matschewitz avait été envoyé à Londres spécialement pour traiter les affaires hollando-belges, et M. le prince Lieven, ambassadeur près du cabinet de St. James, reste à Londres. D'après cela il y a lieu d'espérer que la Russie n'a point encore rompu avec les cabinets de France et d'Angleterre; mais ce départ de M. Matschewitz prouve néanmoins que la conférence est réellement dissoute.

— On écrit de Francfort, 3 novembre :

« M. Pozzo di Borgo a quitté cette ville avant-hier matin à 10 heures pour se rendre à Paris, où, à ce que disent ses amis, il arrivera en cinq jours. Le voyage n'est pas du tout agréable, attendu que les pluies ont commencé; mais on prend grand soin de ce diplomate absolutiste, pour que sa santé n'en souffre pas, car il s'arrêtera chaque nuit pour se reposer. On dit qu'en route, il fera une visite à Biberich, afin d'encourager le grand-duc de Nassau dans la conduite despotique qu'il a récemment adoptée, et qui a causé beaucoup de refroidissement entre lui et une grande partie de ses sujets.

» Les visites de ce diplomate, chef de file, sont regardées comme très honorables; il a fait sa cour à tous les rois d'Allemagne un seul excepté, qui est revêtu d'un plus noble titre que celui de souverain dans ce pays. On avait dit que M. Pozzo di Borgo ferait le voyage de Londres, sans doute pour présenter ses hommages au roi de Hanovre, mais on ne saurait croire que le roi d'Angleterre consentit à recevoir des inspirations de la part de la Russie. Le gouvernement hanovrien persévère dans son ancienne habitude de couvrir ses infamies du nom et des armoiries de l'empire britannique. C'est trop humiliant pour une nation d'être ainsi exposée à des insultes accumulées; il y a donc lieu de douter de la visite de M. Pozzo di Borgo dans la capitale de l'Angleterre.

» Dans le courant de la semaine dernière, la ville de Francfort a été fort agitée par suite de l'arrestation de quelques écrivains libéraux. Jeudi passé, Freisen fut conduit en prison. Les jeunes gens de la ville s'attrochèrent et auraient brisé les portes de la prison, pour le mettre en liberté, mais un autre écrivain populaire harangua la foule et la pria de ne pas commettre des violences, « parce que le temps n'était pas encore venu. » Une enquête a été commencée sur cette affaire, et 10 à 12 jeunes gens ont été arrêtés. La jeunesse de cette ville n'attend qu'une occasion pour secouer le joug de la diète.

» On assure maintenant, comme provenant de bonne source, que le gouvernement badois a privé MM. Rotteck et Weleker de leurs chaires de professeurs à l'université de Fribourg, pour servir la haine que ces hommes éclairés et libéraux inspirent à la diète.

» On dit que le professeur Fürke qui, à Berlin, a rédigé la feuille hebdomadaire absolutiste qui s'y publie, et qui est écrite avec beaucoup d'habileté, vient d'être nommé de par le prince Metternich au poste que Gentz a rempli au ministère des affaires étrangères à Vienne, avec la moitié des appointements dont jouissait cet ami prononcé du ministre autrichien. Les essais de ce publiciste, s'ils étaient

connus des journaux absolutistes de France et d'Angleterre, leur seraient une acquisition précieuse, car ils démontrent qu'en fait de gouvernement, rien n'est parfait que le système prussien, et que les principes libéraux provoquent la malédiction sur le genre humain. On ignore si le professeur obtenu de son roi la permission d'accepter ce nouvel emploi.

» L'état où se trouve l'Allemagne est loin d'inspirer de la confiance à ses habitants; un d'entre eux, homme paisible, me disait aujourd'hui: « Les absolutistes s'appêtent à la guerre; qu'ils la commencent, qu'ils perdent une seule bataille, et l'archie se montrera en Allemagne; alors il y aura des réactions sanglantes: pour éviter tout cela, deux heures après que cette nouvelle me sera parvenue, je ferai mes malles, et je me réfugierai en France, pour y vivre en sûreté. (Mémoires)

— Nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs des détails fort curieux sur la députation grecque envoyée auprès du roi Othon, que nous extrayons d'une *lettre de Munich*, et dont nous pouvons garantir l'authenticité :

« Tout le monde s'occupe ici des affaires de la Grèce. Les régimens destinés à suivre le roi Othon ne sont pas encore rassemblés; tous sont mécontents de cette expédition, les simples soldats surtout; aussi a-t-on trouvé convenable de défendre d'en parler: N'est-ce pas une mesure digne de l'autocrate russe ?

» On se raconte de plaisantes anecdotes sur la députation grecque, qui enfreint toutes les règles de l'étiquette, au désespoir de la cour de Bavière. Les membres de la députation sont restés couchés pendant le dîner où ils ont été invités au palais; au dessert ils se mirent à fumer des cigares. Les valets de la cour, qui étaient chargés de les servir, les trouvaient chaque matin occupés à broser leurs habits et à décroter leurs bottes.

» Ils ne comprennent que le grec moderne, et ont l'extérieur sale et insignifiant. Enfin chacun paraît désappointé sur ce qu'il attendait de la nation grecque. La famille royale ne sait comment cacher son embarras, et le peuple accueille avec plaisir tous ces bruits, parce qu'il voit avec défaveur ce nouveau royaume décrété par la conférence. (Union.)

— On lit dans une lettre que M. Martin vient d'adresser à l'*Annuaire*, journal de Boulogne :

« L'accident arrivé samedi dernier à la représentation des *Lions en Mysore*, a besoin d'explication. Le lion *Cobourg*, sur lequel je puis compter encore, avait été placé le matin dans la même cage que le lionne *Fanny*. Cette translation le rendit furieux, parce qu'étant obligé, à cause du peu de grandeur du théâtre, de se servir de sa cage ordinaire pour placer ensemble le tigre et le jeune lion, je lui avais donné une cage trop petite.

» La fatigue qu'il éprouva pendant plusieurs heures semble justifier le mouvement de colère dont il ne fut pas maître au premier moment. Le public a pu voir cependant qu'aussitôt qu'il entendit sa voix, il lâcha prise. A ce mécontentement causé par la petitesse de sa cage, il faut ajouter pour expliquer sa fureur une disposition particulière de l'animal qui ne lui a pas permis de se connaître de suite. »

On peut voir sous la rubrique de Paris que le gouvernement français a fait publier dans le *Mériteur* une dépêche télégraphique qui annonce le refus du roi de Hollande d'évacuer pour le territoire belge.

Comme rien n'obligeait le gouvernement français à faire cette communication; on est assez en droit d'en conclure qu'il persiste dans ses résolutions de force. S'il en était autrement, le ministre ne se serait point empressé de faire cette communication au pays.

L'*Union* annonce qu'une lettre d'Aix-la-Chapelle porte que l'ordre vient d'arriver à Coblenz à de Borstell, général commandant les troupes stationnées dans les provinces du Rhin, de mobiliser promptement la ligne et la landwehr, et de les rapprocher des frontières belge et française. Le nombre total de ces troupes s'élève à 160,000 hommes.

parfaitement bien exercés et ayant un immense matériel de guerre. Le correspondant de l'Union ne croit cependant point à des intentions hostiles contre la Belgique ou la France; il n'y voit qu'une mesure de précaution pour le cas où la France, au lieu de s'en tenir à opérer l'évacuation de la citadelle d'Anvers, pousserait ses troupes plus avant. On cite, comme exprimant la pensée du cabinet de Berlin, ce mot de M. F. d'Ancillon: « Les Français ressemblent à des abeilles qui se disputent sur la forme des cellules et oublient de faire du miel. Tant qu'ils ne viendront pas nous piquer, nous les laisserons bourdonner. » Ce ne serait donc que dans le cas d'une agression de la France que la Prusse agirait directement contre elle; jusqu'alors elle se contentera de prendre ses précautions.

Elle a plusieurs motifs pour désirer le maintien de la paix. Sérieusement occupée à établir son gouvernement intérieur sur des bases solides, la Prusse craint les commotions politiques, d'autant plus qu'elle est loin encore d'avoir réussi à fonder dans l'unité d'un même sentiment national ses diverses provinces depuis la Meuse jusqu'à la Baltique. Celles du Rhin en particulier lui offriront peu de garanties en cas d'une guerre générale. Un correspondant du *Courrier belge* lui mande de Luxembourg que les français de la garnison de Louvy ont poussé une reconnaissance jusque dans le rayon de la forteresse, mouvement qui aurait été nécessité par la marche d'un corps prussien vers le grand-duché. C'est encore là une nouvelle qui demande confirmation.

ELECTIONS DE LIÈGE.

Nombre des votans 741
Majorité 371

MM. J. G. Deleeuw, membre des états. 448
Charles Marcellis, avocat. 389
J. B. Kaufmann, banquier. 387
Tielemans, ex-gouverneur. 381
Ernest, jeune, professeur. 267
Dechamps, conseiller. 151
Gilet, juge d'instruction. 59

Sont proclamés représentans :

1^o J. G. Deleeuw, membre des états 448
2^o Charles Marcellis, avocat 389
3^o J. B. Kaufmann, banquier 387

Ce résultat est un nouveau triomphe de l'Union. Au moment où quelques journaux la proclamaient dissonante ou croulant de toutes parts, elle devait donner une preuve éclatante de sa force, et elle l'a fait. Comme toujours nos candidats se sont présentés franchement aux électeurs sous la bannière de l'unionisme, répandant même tout autre patronage. La majorité a justifié leur confiance.

A Waremme, M. Van den Steen de Jobay, gouverneur de la province de Liège, a été réélu sénateur, et M. Fleussu, député.

Voici le résultat des scrutins connus jusqu'ici dans quelques provinces :

District d'Ypres. M. L. de Robiano de Borsbeek a été élu membre de la chambre des représentans en remplacement de M. van Meenen, actuellement président de chambre à la cour de cassation.

District d'Eccloo. V. Vanhoobroeck de Fiennes a été élu en remplacement de M. Lebègue qui avait déclaré renoncer à toute candidature.

District de Tournay. M. Dabus a été réélu membre de la chambre des représentans.

M. Bouchez Lefebvre a été élu sénateur en remplacement de M. de Rasse, actuellement conseiller à la cour de cassation.

District de Mons. M. Fréd. Corbisier a été réélu; il a obtenu 226 voix.

M. Philippe de Bousies, ancien membre de la seconde chambre des états-généraux, a été élu en remplacement de M. Taintenier, actuellement conseiller à la cour de cassation. M. de Bousies a obtenu 193 voix. Il avait pour concurrent M. de Puydt fils.

On nous communique l'article suivant sur les élections de Liège :

« Députés que la majorité aux élections vient d'honorer de ses suffrages, vous êtes unionistes et tous mérites personnels à part c'est à ce titre que vous avez été élus; marchez donc sous les drapeaux de l'union! Vous venez d'être témoin que les électeurs se sont rappelés, qu'elle seule avait combattu l'oppression hollandaise, que seule elle avait pu renverser le trône de l'injuste Guillaume. Soyez donc nos mandataires!... L'union vient de se retremper!... Qu'elle ne triomphe pas à demi! à elle l'honneur de la lutte, à elle aussi, la gloire de consolider l'œuvre de la révolution et la destruction des ennemis de l'honneur et de l'indépendance belges.

Les injures et les intrigues des hommes qui travaillent à nous mettre au niveau de la malheureuse Pologne, à nous replacer sous le joug paternel de ce roi qui nous a exploités pendant 15 ans comme une colonie, se sont consommées en pure perte, que dis-je, elles ont servi de merveille à nous donner la mesure de leur taille et de leur patriotisme.

Soi disant libéraux et orangistes: vous disiez former la plus grande masse de la nation, et tous réunis pour plonger cette Belgique dans l'anarchie, vous n'avez seulement pas pu lutter avec ce qu'il vous plait d'appeler la coterie unioniste que vous disiez frappée de l'anathème nationale.

Belges, soyons tous unionistes, abjurons nos dissensions qui ne peuvent que nuire à la patrie, travaillons en commun à notre prospérité, nos députés se sont chargés d'éclairer la nation sur les trames de nos ennemis, serrons nos rangs pour repousser l'ennemi commun. Ayons les yeux sur l'héroïque Pologne, et disons une restauration quelle qu'elle puisse être, sous le père comme sous le fils, ferait de la Belgique une seconde Pologne, nous avons proclamé Guillaume indigne de nous gouverner, montrons nous conséquents, restons unionistes et nous vaincrons.

Voici la lettre de sommation du gouvernement anglais à celui de Hollande :

A. S. Exc. le baron Verstolk de Soelen, etc., etc.
La Haye, le 29 octobre 1832.

Le soussigné, chargé d'affaires de S. M. britannique à La Haye, a reçu l'ordre de faire connaître à S. Exc. le baron Verstolk de Soelen, ministre des affaires étrangères, la détermination qui a été prise par S. M. le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande de concert avec S. M. le roi des Français.

L'inutilité reconnue (*acknowledged fruitlessness*) des efforts si souvent répétés au moyen de négociations pour porter S. M. le roi des Pays-Bas à accepter et exécuter le traité relatif aux Pays-Bas, signé à Londres le 15 novembre 1831, les forcent à adopter le seul moyen qui leur reste de mettre fin à un état de choses dont la continuation plus longue pourrait compromettre la paix de l'Europe. Il se trouvent donc obligés par les considérations ci-dessus mentionnées et par les engagements qu'ils ont contractés, de procéder immédiatement par les moyens qu'ils ont à leurs ordres, à obtenir l'évacuation des territoires qui sont encore occupés par la puissance à laquelle ils ne doivent plus appartenir.

En conséquence, le soussigné a pour instructions de demander que S. M. néerlandaise fasse connaître si elle consent à évacuer, pour le 12 de novembre prochain, la citadelle d'Anvers et les forts et places qui en dépendent, et le soussigné a pour instructions de déclarer que, si une réponse formelle et satisfaisante à ce sujet n'est pas donnée pour le 2 novembre prochain, des forces navales et militaires seront mises en mouvement (*put in motion*) par les deux gouvernements de France et d'Angleterre; et que, si, pour le 15 de même mois de novembre, l'évacuation de la citadelle d'Anvers et des forts et places en dépendans n'est pas complètement effectuée par les troupes hollandaises, toutes les mesures nécessaires seront prises pour obtenir ce résultat.

Le soussigné a l'honneur de renouveler à S. E. le baron Verstolk de Soelen l'assurance de sa plus haute considération.

Signé, G. V. JERNINGHAM.

M. Zytogorski informe le public qu'il donnera, dans une des salles de l'Université, un cours de langue allemande, avec les principes de la littérature, et une revue littéraire des principaux auteurs allemands. Les personnes qui désirent suivre ce cours sont priées de s'adresser rue Chaussée-des-Prés n° 363, ou à la librairie de M. Guilmar.

Le cours commencera le 12 novembre à quatre heures jusqu'à cinq heures.

CHOLERA. — Liège, 7 novembre.

A Bavière: 4 cas nouveau, 4 décès, 4 en convalescence, 1 en traitement.

UNIVERSITE DE LIÈGE. Commission d'examen.

M. Charles-Joseph de Rasquinet, de Liège, subira son examen de candidat le 10 novembre à 4 h.
Le président.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 7 novembre.

Naisances: 2 garçons, 2 filles.

Mariages 8, savoir: Entre: Louis André Thonnard, négociant, rue du Pont-d'Ile, et Agnès Marguerite Droixhe, faubourg Vivegnis. — Paschal François Joseph Califice, à Blegnez, et Catherine Plandeur, faubourg St. Gilles. — Denis Dantlaine, armurier, faubourg St. Laurent, et Marie Goffin, journalière, même faubourg. — Michel Lovinfosse, armurier, faubourg St. Léonard, et Catherine Joseph Léonard, journalière, même faubourg. — Nicolas Joseph Bricieux, houilleur, à Cheratte, et Marie Ida Collette, faubourg d'Ammercoeur. — Jacques Nicolas Joseph Detrixhe, serrurier, rue Votem, et Marie Catherine Collette, faubourg St. Léonard. — Pierre Joseph Vangaethaven, armurier, rue en Béche, et Anne Jeanne Piret, herbière, même domicile. — Frédérick Joseph Delhale, journalier, rue sur la Fontaine, veuf de Marie Thérèse Wery, et Marie Anne Marcébal, journalière, rue devant les Carmes.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 4 hommes, savoir: Léonard Herman Joseph Dosin, âgé de 83 ans, cultivateur, rue Grande-Bèche, veuf de Barbe Piette. — Ernest Eudin, âgé de 67 ans, cloutier, à Wandre, décédé en cette ville. — Florent Théodore Gérard, âgé de 41 ans, cannelier, faubourg St. Gilles, époux de Marie Jeanne Lambertine Joséphine Denoël Mestrez. — Nicolas Joseph Fassotte, âgé de 21 ans, armurier, rue Entre deux Ponts, célibataire.

TRAITEMENS. — L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les professeurs, employés et boursiers de l'Université, MM. les curés et desservants en résidence à Liège, que leurs traitemens du 3^e trimestre 1832 est payable à son bureau, tous les jours non fériés, de neuf heures à midi.

Les mandats pour MM. les curés et desservants, ainsi que pour MM. les juges de paix, instituteurs, etc., résidents hors du chef lieu, viennent d'être adressés aux receveurs comme de coutume.

Le système monétaire devant être changé au premier janvier prochain, il est de l'intérêt de tous les porteurs de mandats à charge du trésor, payables soit à Liège, soit dans les communes, de les encaisser avant ladite époque, puisque, ce délai expiré, ces mandats ne pourront plus être admis sans avoir été renouvelés d'après le nouveau système; il importe donc beaucoup aux porteurs de se hâter pour éviter tous retards.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche et lundi, on JETTERA une ROUE de DINDONS chez DEBEUR, faubourg St. Gilles, n° 283. 793

Melle. E. PIRARD, marchande de modes, rue de l'Université, a l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle vient d'arriver avec un assortiment complet de modes nouvelles. 792

LEFIN, COIFFEUR, ci-devant du théâtre royal de l'Opéra de Paris, et maintenant établi rue du Pont d'Ile, au Gastro-nome, n° 26, à Liège, vient de recevoir des marchandises de Paris concernant la toilette de dames et tout ce qui concerne son état.

Le même est l'inventeur d'un nouveau genre de perruques et fait des toupets métalliques, de son invention.

LEFIN espère obtenir à Liège les mêmes succès qu'il a mérités à Paris. 160

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfans, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfans, bas de laine de France et autres bas de Viganis gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filoseule pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfans en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écu et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, madras soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 1 fl. 25 c. à 6 fls. P.-B. 778

AU POINT DE VUE.

Rue des Escaliers St-Pierre, n° 18, à Liège.

VAN ROOMENBURG, a l'honneur d'informer Messieurs les amateurs qu'il vient de recevoir de diverses fabriques et notamment de Paris, un très beau choix et un très grand assortiment de Pendules dorées, lampes bronzées et dorées, bijouterie fine et fausse, tabatières en tout genre, notamment avec calandriers pour 1833, nécessaires, garnis pour hommes et femmes, cravaches et épérons, brosses fines, parfumerie en tous genres, quincaillerie fine, écritures en bronzes, optiques, lunettes et verres pour toutes les vues et tous les âges, etc., etc. Enfin son magasin qui est distribué comme un Bazar de Paris ne laissera rien à désirer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (Le tout à prix fixe et très modéré.) 768

VENTE DE CHEVAUX.

Vendredi 9 novembre 1832, à dix heures du matin, au manège, place Saint-Pierre, à Liège, le notaire DELVAUX vendra quinze chevaux de race Polonoise, Russe et du Nord de l'Allemagne, propres à l'attelage et à la selle, provenant de la cavalerie prussienne. Ils seront à voir au moment de la vente.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n° 320. 539

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste Ursule,

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, derr. l'Hôtel de Villa

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

Des OUVRIERS, sachant travailler aux JAINS D'EPICE, peuvent se présenter, rue du Pont-d'Ile, n° 844. 767

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Les héritiers de madame veuve Chavaux, de Chênée, feront VENDRE aux enchères le 19 novembre courant, à 10 heures, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, en son étude rue Févrière, une belle et grande MAISON située à Chênée, près le Pont-Neuf, sur la grande route de la Vesdre, avec écurie, deux magasins, grande cour, jardin derrière entouré de murs, joignant le confluent des rivières d'Ourte et de la Vesdre, un terrain à côté, etc. La belle situation de cette maison la rend des plus agréables et des plus avantageuses pour toutes fabriques, le commerce de commission et autres. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

A LOUER la MAISON qu'occupait feu M. le président

Beanin, sise à Liège, place derrière St-Paul, avec beau jardin donnant sur le Quai d'Avroi. S'adresser à M. Louis DEJAER, homme de loi, rue Fond-St-Servais, n° 147, à Liège.

VENTE D'IMMEUBLES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Lundi 12 novembre 1832, aux 2 heures de l'après-midi, il sera procédé par le ministère de M^e Louis LAMBINON, notaire à Liège, en la demeure de l'ancien notaire Lambinon, sise au Beau-Mar, commune de Grivegnée, à la vente aux enchères publiques des immeubles et rente, dont la désignation suit :

1^{er} Lot. — Un bonnier 47 perches 33 aunes de terre arable, située dans la campagne de Belle-Flamme, commune de Grivegnée.

2^e Lot. — 42 perches 50 aunes de terre arable, sise en la même campagne de Belle-Flamme.

3^e Lot. — 65 perches 39 aunes de prairie bien arborée, située au chemin de Breux, à Chênée.

4^e Lot. — 50 perches 39 aunes de pré, située en Lhonneux, à Chênée.

5^e Lot. — 45 perches 25 aunes de prairie, sise aux Vieilles-Voies, à Chênée.

6^e Lot. — 39 perches 23 aunes de terre arable, située dans les Bedinnes, à Chênée.

7^e Lot. — 95 perches 90 1/2 aunes de terre labourable, située en Lhonneux, à Chênée.

8^e Lot. — 50 perches 42 aunes de terre arable, sise au champs d'Al-Cour, à Chênée.

9^e Lot. — 43 perches 7 1/2 aunes de pré, située en Lhonneux, à Chênée.

10^e Lot. — Une grange, située dans les Cours, à Chênée.

11^e et dernier Lot. — Une rente annuelle et perpétuelle de deux florins cinquante-sept cents au capital de cinquante-un florins quarante cents, due par Gilles Bailly, de Grivegnée, et consors.

S'adresser audit notaire LAMBINON, dépositaire des titres, pour connaître les conditions de la vente. 748

VENTE D'IMMEUBLES.

Le 10 décembre 1832, à dix heures du matin, par le ministère de M^e Philippe PARMENTIER, notaire à Liège, en son étude, place de la Comédie n° 784, il sera procédé à la Vente publique et à l'extinction des feux des Immeubles ci-après désignés :

1^{er} Lot. — Une pièce de terre, contenant 54 perches 7 aunes (12 verges grandes 8 verges petites), située contre les hayes de Tourinne, traversée par le chemin qui conduit de Latine à Remiquette.

2^e Lot. — 76 perches 31 aunes (17 v. g. 10 v. p. 35 pieds carrés), située dans la campagne de Tourinne, tirant vers Fallais, traversée par le chemin de Fallais.

3^e Lot. — 38 perches 16 aunes (8 v. g. 15 v. p. 35 pieds), située entre Tourinne et Fallais, traversée par le chemin de Fallais.

4^e Lot. — 83 perches 45 aunes (19 v. g. 3 v. p.), située au sud du village de Tourinne, vers vieux Walleffe.

5^e Lot. — 45 perches 3 aunes (10 v. g. 6 v. p. 168 pieds), située au même endroit, vers Latine.

6^e Lot. — 9 perches 45 aunes (2 v. g. 3 v. p. 128 pieds), située près des hayes de Tourinne, traversée par un sentier qui conduit de Tourinne à Remiquette.

7^e Lot. — 46 perches 23 aunes (10 v. g. 12 v. p. 46 p.), située au même endroit vers Remiquette.

8^e Lot. — 16 perches 14 aunes (3 v. g. 14 v. p.), située au même endroit.

9^e Lot. — 27 perches 47 aunes (6 v. g. 6 v. p.), située vers le chemin de Tourinne à Fallais, à l'est de ce chemin.

10^e Lot. — 39 perches 90 aunes (9 v. g. 3 v. p.), située au Cheneux, entre Tourinne et Remiquette.

11^e Lot. — Une pièce de terre de la contenance de 53 perches 50 aunes (12 v. g. 5 v. p.), située entre Tourinne et Remiquette.

12^e Lot. — 43 perches 60 aunes (10 v. g.), située au même endroit à pareille distance de ces deux villages.

13^e Lot. — 84 perches 65 aunes (19 v. g. 8 v. p. 93 pieds carrés), située aux confins de la commune de Tourinne, près des terres de Remiquette.

14^e Lot. — 46 perches 56 aunes (3 v. g. 16 v. p.), dans la campagne de Tourinne.

15^e Lot. — 23 perches 97 aunes (5 v. g. 10 v. p.), sise même campagne.

16^e Lot. — Un bonnier 81 perches 57 aunes (2 bonniers 4 v. g. 13 v. p.), située entre le village de Tourinne et la chaussée des Romains, dans la direction de Lens St-Remi.

17^e Lot. — 2 bonniers 12 perches 1 aune (2 b. 8 v. g. 8 v. p.), située au chemin de Latine entre ce village et celui de Tourinne.

18^e Lot. — 29 perches 20 aunes (6 v. g. 14 v. p.), située entre le village de Tourinne et la chaussée des Romains.

19^e Lot. — 27 perches 46 aunes, 6 v. g. 6 v. p., située au-dessus de la maison Catoul, commune de Ligny.

20^e Lot. — 64 perches 30 aunes, 14 v. g. 15 v. p., située dans la campagne d'Omal.

21^e Lot. — 57 perches 52 aunes (13 v. g. 4 v. p.) située entre le village d'Omal et la maison Catoul.

22^e Lot. — 37 perches 26 aunes (8 v. g. 11 v. p.) située aussi entre le village d'Omal et la maison Catoul, en face de la précédente.

23^e Lot. — 1 bonnier 90 aunes (1 bon. 3 v. g. 3 v. p.) située à la Chaussée des Romains, plus vers Braive que la maison Catoul.

24^e Lot. — 32 perches 70 aunes (7 v. g. 10 v. p. 15 p.), située commune et campagne de Braive, à la limite de Lens Saint-Servais.

25^e Lot. — 2 bonniers 40 perches 75 aunes (2 b. 8 v. g. 7 v. p.), située campagne de Lens St-Remi, entre ce village et celui de Tourinne.

Ces pièces de terre, qui forment un ensemble de 46 bonniers 12 perches, sont situées sur les territoires de Tourinne, Omal, Lens St-Servais et Latine, et exploitées par la dame veuve Tombeur, demeurant à Tourinne.

26^e Lot. — Une pièce de terre, contenant 27 perches 5 aunes (6 v. g. 4 v. p. 39 pieds), située dans la campagne de Brie, vers Ceresia.

27^e Lot. — 29 perches 95 aunes (6 v. g. 17 v. p. 410 p.), située dans la même campagne, plus vers Hanèche.

28^e Lot. — 35 perches 20 aunes (8 v. g. 1 v. p. 130 p.), située dans la même campagne, vers Ceresia.

29^e Lot. — 28 perches 30 aunes (6 v. g. 10 v. p.), située à la limite de Hanèche, campagne de Brie.

30^e Lot. — 41 perches 70 aunes (9 v. g. 12 v. p.), située dans campagne de Longris.

31^e Lot. — 95 perches 50 aunes (1 b. 1 v. g. 17 v. p. 47 p.), située vers les tombes de Seron, sur le territoire de Forville, nommée la terre aux Pied Sentes.

32^e Lot. — 91 perches 90 aunes (1 b. 1 v. g. 2 v. p.), située dans la campagne Deltrengle Saiwe, appelée Cornu Bonnier, commune de Forville.

33^e Lot. — 35 perches 65 aunes (8 v. g. 3 v. p. 146 p.), située même campagne, vers les tombes de Seron.

34^e Lot. — 24 perches 50 aunes (5 v. g. 12 v. p. 106 p.), située dans la campagne des Puits.

35^e Lot. — Une pièce de terre, contenant 1 bonnier 66 perches 20 aunes (1 b. 18 v. g. 3 v. p.), située même campagne, en lieu dit Buisson du Role, plus vers Meeffe.

36^e Lot. — 43 perches 75 aunes (10 v. g. 4 v. p.), située même campagne.

37^e Lot. — 44 perches 95 aunes (10 v. g. 6 v. p.), située près la limite de Lemptinne, même campagne que les précédentes.

38^e Lot. — 45 perches 30 aunes (3 v. g. 10 v. p. 51 p.), située dans la campagne derrière la ville.

39^e Lot. — Une pièce, contenant 1 bonnier 64 perches 55 aunes (1 bonnier 17 v. g. 15 v. p.) de pré, planté d'un cordon de peupliers de Canada, d'une belle venue, de 45 années environ de croissance, située dans le village de Meeffe, nommé le Grand Pré.

40^e Lot. — Un enclos, contenant 74 perches 15 aunes (17 v. g. 4 v. p.), situé vers le centre du village de Meeffe, près le prieuré, formant anciennement l'assise de la ferme, dite Delporte, cultivé partie en terre, partie en pré.

Les pièces de terre et prairie, reprises aux n° 26 inclus 40, forment un ensemble de 9 bonniers 18 perches; elles sont situées dans la commune de Meeffe, arrondissement de Huy, et faisaient partie de la ferme dite Delporte; elles sont exploitées par le sieur Jean Martin Peraprez.

S'adresser audit notaire PARMENTIER ou à M. OPHOVEN, avocat, rue St-Hubert, n° 592, pour avoir communication des titres et prendre connaissance des conditions de la vente. 791

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

Le samedi 10 novembre 1832, à deux heures de relevée, l'épouse Lambert Ramakers de Hognouille, fera VENDRE, aux enchères publiques par le notaire FRANCKEN, en la demeure de M. Preud'homme, audit Hognouille :

1^o Une belle maison avec chambres, cour, saline, étables, grange, jardin et prairie y attachant de 21 perches sise à Hognouille, à la grande route de Liège à Saint-Trou.

2^o Une pièce de terre de 117 perches, située à Awans, en lieu dit Gemine.

3^o Un verger de 56 perches, situé à Hognouille au chemin de la Chapelle assez près de ladite route.

4^o Un verger de 39 perches, sise à Hognouille à ladite route vis-à-vis de la maison de la V^e Lohier.

5^o Une pièce de terre de 304 perches, située à Awans en lieu dit Trau du Renard.

6^o Une pièce de terre de 52 perches, sise à Awans, en lieu dit Halette.

7^o Une pièce de terre de 69 perches, située à Awans, aux Halettes.

8^o Enfin, une pièce de terre de 78 perches, sise à Hognouille, en lieu dit derrière la maison de ladite veuve Lohier.

Cette vente offre toute sécurité. S'adresser au notaire FRANCKEN, à Villers-Lévesque, pour connaître les conditions.

VILLE DE LIEGE — Les bourgmestre et échevins, vu la demande adressée aux états députés par MM. Regnier Poncelet et Ch. Desoer, à l'effet d'être autorisés à placer sur un terrain situé le long de la rue dite sur les Fossés, une machine à vapeur à pression de 4 à 5 atmosphères de la force de 30 à 35 chevaux et un laminoir pour laminier de l'acier, du fer, du cuivre et autres métaux.

ARRÊTENT : La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sur la pierre noire à l'hôtel-de-ville que sur la porte de l'église de Ste-foi.

Les personnes qui croiraient avoir des motifs à faire valoir contre l'établissement projeté, sont invitées à les faire consigner au procès-verbal d'information, au secrétariat de la régence dans le terme de quinze jours.

A l'hôtel-de-ville, le 5 novembre 1832. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

On DEMANDE une FILLE de la campagne pour servir dans une brasserie. S'adresser au n° 334, faubourg Ste-Marguerite.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 5 novembre. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 20 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 100 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 40 c. — Actions de la banque, 1000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 84 fr. 00 c. — Emprunt romain 1830, 79 0/0. — Emprunt d'Haïti 100 fr. 0/0. — Emprunt Belge 80 7/8. — Emprunt Belge 00 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 6 novembre. — Dette active, 4 1/2 p. 0/0, 58 00/100 0; idem différée 29 3/2. — Bill. de change 15 7/8. — Syndicat d'amor. 68 3/8 00 0, idem 3 1/2 0/0, 53 1/2 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0. — Rus. Hope et Co., 94 1/8 96 1/2; idem ins. gr. li., 57 1/2 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond., 00 0/0. — Ren. franc. 0 1/2, 67 5/8 0/0 0. — Médail. 82 1/2 0/0. — Naples Falc., 73 1/2; idem à Lond. 00. — Perp. à Amst., 49 8 7/8 0/0 0/0. — A. R. levée, 000. — Rente perp., 00 00. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 00 0/0 00. — Grec 2^e levée 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor, 99 1/2.

Bourse d'Anvers du 5 novembre.

Effets publics. — Métalliques, 88 0/0 00 P. — Lots partiaux 381 0/0 P. — Napolitains, 74 1/2 et A 0/0. — Guebard de Paris 00 0/0 00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 0/0 0. — Idem Amsterdam, 49 48 7/8 0/0 et A. — Anglo-Benois, 69 0/0 A. — Lots de Pologne 98 0/0 N. — Anglo-Benois, 00 0. — Emprunt romain, 78 1/2 P. — Emprunt belge de 12 millions 100 A 0/0. — idem de 40 mill., 99 3/4. — idem de 24 millions, 73 7/8 3/4 0.

Arrivages au port d'Anvers, du 6 novembre.

Le pleyt belge Jonge Joanna, cap. Verbruggen, ven. de Londres, chargé de diverses marchandises.

Le pleyt belge Belle Alliance, cap. Wilman, ven. de Londres, chargé de diverses marchandises.

Le pleyt belge Medusa, cap. Bonnemeyer, ven. de Londres, chargé de diverses marchandises.

La galéasse Suédoise Johan Wilhelm, cap. Huijstrom, ven. de Malaga, chargé de fruits et plomb.

Le schooner norw. Herald Nicolay, cap. Bottner, ven. de Vilanava, chargé de fruits.

Le schooner Hambourgeois Wetrenner, capitaine Saubert, venant de Montevideo, chargé de laine et trois mille cuirs.

Bourse de Bruxelles, du 6 novembre. — Emprunt de 42 millions, intérêt 5, 100 0/0 0. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 74 0/0 P.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pct d'Or, n° 622, à Liège.